

**2012**

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE - AOÛT 2018  
VERSION 1.5**

*REMARQUE : Dans ce document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.*

## **DÉFINITION**

La médecine transfusionnelle est un domaine de la médecine clinique et de laboratoire portant sur tous les aspects de la collecte, des tests, de la préparation, de l'entreposage, du transport, des tests avant la transfusion, du suivi de la transfusion, des indications, de la perfusion et de l'innocuité des composants et des produits du sang humain, des substituts non humains et des autres substituts fabriqués par la technologie de l'ADN recombinant. Ces activités sont menées tout en respectant les droits des donateurs de sang, des patients et de leur famille, et les ressources rares sont réparties judicieusement.

## **EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ**

Le candidat du domaine de compétence ciblée (DCC) doit avoir obtenu un certificat du Collège royal, ou un équivalent, en médecine interne, en hématologie, en pédiatrie, en pathologie hématologique, en anesthésiologie ou en pathologie générale, ou être inscrit à un programme de résidence agréé par le Collège royal dans ces disciplines (voir les exigences applicables). Tous les candidats du DCC doivent avoir obtenu une certification dans leur spécialité primaire afin de présenter un portfolio de compétence du Collège royal en médecine transfusionnelle.

## **OBJECTIFS**

À la fin de la formation, le titulaire du diplôme de DCC doit avoir atteint le degré de compétence d'un médecin spécialiste en médecine transfusionnelle, capable de pratiquer dans ce domaine de compétence ciblée (DCC) enrichi en médecine interne, hématologie, pédiatrie, pathologie hématologique, anesthésiologie ou pathologie générale. Le candidat au DCC doit comprendre les fondements théoriques de la discipline, y compris ses assises en science et en recherche, tels qu'ils s'appliquent à la pratique médicale.

La médecine transfusionnelle inclut des responsabilités en matière de :

- Diagnostic et aspects thérapeutiques de l'immunohématologie, de l'aphérèse, de l'histocompatibilité, de la biologie moléculaire et de la biotechnologie connexes
- Gestion du laboratoire médical et du centre de transfusion, y compris les aspects

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)*

*(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

touchant la qualité, la sécurité et la réglementation;

- L'assurance de l'utilisation appropriée du sang;
- L'assurance d'un approvisionnement suffisant pour le système de collecte et de distribution du sang;
- La supervision de l'approvisionnement sécuritaire et efficace en sang;
- La supervision de l'entreposage et de la distribution des produits de traitement cellulaire et des tissus humains à des fins de transplantation;
- Travailler avec les décideurs, les autres médecins et les autres professionnels de la santé en médecine transfusionnelle; et
- Faire avancer la discipline grâce à la recherche scientifique de base et à la recherche clinique avancée.

Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle doit respecter les droits des personnes et de la famille et doit démontrer qu'il possède les connaissances, les compétences et le comportement requis pour pouvoir prodiguer des soins et des services axés sur le patient à un vaste public. Dans tous les aspects de la pratique spécialisée, le diplômé doit montrer qu'il peut traiter de façon professionnelle les questions liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la culture, à l'ethnicité et à l'éthique. Le médecin titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle travaille avec les décideurs, les autres médecins et autres professionnels de la santé dans la pratique de la médecine transfusionnelle.

À la fin de la formation, le titulaire du diplôme de DCC possédera les compétences suivantes et pourra s'acquitter des tâches inhérentes aux rôles suivants :

## **Expert médical**

### ***Définition :***

À titre d'expert médical, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle intègre tous les rôles CanMEDS, applique ses connaissances médicales et ses compétences cliniques et fait preuve de professionnalisme lorsqu'il prodigue des soins axés sur le patient. *L'expert médical* joue un rôle prépondérant dans le cadre CanMEDS.

### ***Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle***

#### **1. Agit à titre de conseiller, intégrant tous les rôles CanMEDS afin de fournir des soins médicaux optimaux, éthiques et axés sur le patient**

- 1.1. Offre des consultations efficaces, dans le cadre desquelles il présente des évaluations bien documentées et formule des recommandations écrites, orales ou sous forme électronique à la demande d'un autre professionnel de la santé
- 1.2. Démonstre qu'il utilise efficacement toutes les compétences CanMEDS pertinentes à la pratique de la médecine transfusionnelle
- 1.3. Repère les enjeux éthiques qui découlent des soins aux patients, de la recherche, de la politique ou des travaux de laboratoire en médecine transfusionnelle et y réagit de façon appropriée

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)*

*(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 1.4. Montre qu'il est à même de prioriser de manière adéquate et efficace ses obligations professionnelles lorsqu'il est aux prises avec de multiples patients et problèmes
- 1.5. Fait preuve de compassion et prodigue des soins axés sur le patient
- 1.6. Reconnaît les enjeux éthiques associés à la prise de décisions médicales et y réagit de façon appropriée
- 1.7. Fait preuve d'expertise médicale ailleurs que dans les soins aux patients, notamment lorsqu'il témoigne en cour à titre d'expert ou conseille les décideurs, le cas échéant

**2. Acquiert et maintient des connaissances, compétences et attitudes cliniques appropriées en médecine transfusionnelle**

- 2.1. Applique sa connaissance des sciences cliniques, sociocomportementales et biomédicales fondamentales pertinentes et effectue une supervision médicale efficace et éthique afin de diriger des centres de collecte de sang et/ou des laboratoires transfusionnels
  - 2.1.1. Veille à la planification en cas de sinistre et à la préparation en cas d'urgence en ce qui a trait aux transfusions sanguines et à l'approvisionnement en sang et en produits du sang en situation d'urgence
  - 2.1.2. Donneurs de sang - sélection, collecte et test, y compris :
    - 2.1.2.1. Décrit le processus de don de sang allogénique, y compris les antécédents médicaux, le processus de collecte, les effets indésirables et l'évaluation du donneur
    - 2.1.2.2. Détermine les épreuves de laboratoire adéquates pour faire le dépistage des donneurs de sang, y compris l'interprétation des résultats des tests de virologie et de microbiologie
    - 2.1.2.3. Détermine les informations scientifiques pertinentes pour donner des conseils sur l'introduction et la mise en œuvre de nouvelles options de dépistage pour les donneurs et les collectes de sang
  - 2.1.3. Traitement, fabrication et distribution des produits du sang
    - 2.1.3.1. Fait preuve de compréhension des bonnes pratiques de fabrication pour ce qui est du traitement du sang collecté et la fabrication et la distribution des produits du sang
    - 2.1.3.2. Décrit le processus de fabrication des dérivés plasmatiques, des produits recombinants et des autres.
  - 2.1.4. Services de laboratoire régulier dans les banques de sang
    - 2.1.4.1. Fait preuve d'expertise dans les examens immunohématologiques sur les globules rouges et les plaquettes
    - 2.1.4.2. Décrit les principes de typage HLA (antigènes des leucocytes humains) et des tests des anticorps anti-HLA

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 2.1.5. Services de laboratoire d'immunohématologie pour les spécialités
  - 2.1.5.1. Sélectionne les outils d'investigation appropriés pour résoudre les problèmes sérologiques rencontrés pendant le test de compatibilité, y compris les tests moléculaires ou génétiques
  - 2.1.5.2. Offre des conseils sur l'introduction de nouvelles options diagnostiques dans le laboratoire d'immunohématologie
  
- 2.1.6. Transplantation de moelle osseuse, de sang périphérique et cellules souches de sang de cordon ombilical et d'organes pleins
  - 2.1.6.1. Détermine les exigences transfusionnelles pour appuyer les différents programmes de transplantation
  - 2.1.6.2. Décrit le rôle du système HLA concernant la transplantation, les méthodes de sélection des donneurs potentiels et des receveurs, et le rôle et la fonction des divers registres de donneurs de cellules souches au Canada
  - 2.1.6.3. Comprend les politiques et les procédures relatives à la collecte et à l'entreposage des cellules souches hématopoïétiques provenant de diverses sources
  - 2.1.6.4. Comprend les divers enjeux relatifs à l'approvisionnement et à la transplantation d'organes pleins
  
- 2.1.7. Les effets indésirables incluant sans s'y limiter, les effets sérologiques, viraux et cliniques indésirables du traitement par un composant du sang, notamment les effets immunitaires et non immunitaires ainsi que les complications immédiates et différées
  - 2.1.7.1. Décrit les risques de la transfusion associés aux incompatibilités sérologiques; les maladies virales, bactériennes et médiées par des prions; les leucocytes dans les composants sanguins transfusés; les anomalies métaboliques; le volume des produits transfusés; et les complications liées particulièrement à la maladie sous-jacente
  - 2.1.7.2. Discute de ces risques, des avantages associés ou des autres options avec les médecins ou d'autres personnes et donne des conseils sur le traitement et le suivi
  - 2.1.7.3. Prévient et suit les effets indésirables possibles grâce à un dépistage en profondeur, une surveillance et les études des dons antérieurs d'un donneur et les enquêtes sur les produits sanguins transfusés
  
- 2.1.8. Conservation du sang et substituts à la transfusion :
  - 2.1.8.1. Discute des substituts aux transfusions de sang allogéniques, y compris les lieux de collecte de sang autologue, les substituts de l'hémoglobine, les agents pharmacologiques, les facteurs de croissance et les solutés de remplissage
  - 2.1.8.2. Décrit les techniques chirurgicales et traitements médicaux qui peuvent avoir un impact sur la nécessité d'effectuer une transfusion

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 2.1.8.3. Décrit les concepts de chirurgie et de médecine sans transfusion
  - 2.1.9. Besoins particuliers en sang, y compris les groupes sanguins rares
    - 2.1.9.1. Décrit les indications pour l'entreposage des globules rouges congelés et les méthodes pour les congeler et les décongeler
    - 2.1.9.2. Décrit les délais et les implications logistiques pour obtenir des unités de globules rouges congelés
    - 2.1.9.3. Décrit les antigènes des plaquettes et les points à prendre en considération pour obtenir des unités de plaquettes antigène-négative
    - 2.1.9.4. Décrit les indications pour les composants et les produits du sang modifiés et leurs substituts possibles
    - 2.1.9.5. Décrit comment on peut accéder à la base de données sur les donneurs rares
  - 2.1.10. Banque de tissus
    - 2.1.10.1. Décrit les procédures de dépistage pour les donneurs vivants et décédés
    - 2.1.10.2. Décrit les processus de contrôle de la qualité pour la collecte, le traitement, l'entreposage, l'utilisation des tissus et le maintien des dossiers sur ces tissus
  - 2.2. Décrit le cadre de compétences CanMEDS pertinent à la médecine transfusionnelle
  - 2.3. Applique les connaissances acquises de longue date en tant qu'érudit pour mettre en œuvre un programme personnel en vue de rester à jour et d'améliorer ses compétences professionnelles
  - 2.4. Contribue à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients dans la médecine transfusionnelle, en intégrant les données les plus probantes qui soient et les pratiques exemplaires
- 3. Effectue une évaluation complète et adéquate du patient en médecine transfusionnelle et d'un donneur de sang ou de cellules souches hématopoïétiques**
- 3.1. Décèle et analyse de façon efficace les problèmes auxquels le patient fait face, y compris le contexte et les préférences du patient
  - 3.2. Obtient l'histoire du patient, et l'incite à divulguer ses préférences, de même que les éléments d'information exacts et pertinents de façon concise et répond aux normes nationales et internationales de dépistage de donneurs dans le but de favoriser la santé, la prévention des maladies, le diagnostic et le traitement
  - 3.3. Effectue un examen physique pertinent à la médecine transfusionnelle
  - 3.4. Sélectionne des examens médicaux de manière éthique et en optimisant les ressources

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)*

*(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 3.5. Fait preuve de jugement et d'efficacité dans la résolution clinique des problèmes des patients, y compris dans l'interprétation et l'intégration des données afin de générer des diagnostics différentiels et des plans de traitement
  - 3.5.1. Demande les épreuves de laboratoire pertinentes et nécessaires pour appuyer les demandes ou donner des conseils sur les composants du sang appropriés ou les traitements sanguins dérivés, et discute des autres formes de traitement

**4. Effectue efficacement les interventions thérapeutiques et préventives pertinentes à la médecine transfusionnelle**

- 4.1. Met en œuvre un plan de traitement efficace avec le patient, sa famille et ses proches aidants, l'équipe de soins, l'établissement de soins de santé et le fournisseur de sang, s'il y a lieu
- 4.2. Effectue les interventions thérapeutiques et préventives de manière efficace et pertinente à la médecine transfusionnelle en temps opportun
  - 4.2.1. Décèle les problèmes uniques et les exigences des transfusions et les autres options thérapeutiques concernant la néonatalogie, la pédiatrie, les urgences liés à la grossesse et l'obstétrique, les traumatismes, les transfusions massives, la chirurgie cardiaque, l'oncologie et l'hématologie
  - 4.2.2. Identifie les problèmes uniques et les exigences des patients présentant des troubles hémorragiques ou des coagulopathies héréditaires
- 4.3. S'assure d'obtenir le consentement éclairé du patient pour les traitements
  - 4.3.1. Décrit la prise en charge des patients qui refusent une transfusion pour une raison religieuse ou autre
  - 4.3.2. Montre le rôle du consentement éclairé en médecine transfusionnelle
  - 4.3.3. Applique de manière appropriée les concepts légaux et éthiques du consentement éclairé
  - 4.3.4. Fournit aux patients les renseignements appropriés pour leur permettre de décider d'accorder ou non leur consentement éclairé

**5. Utilise ses compétences procédurales de façon compétente et appropriée pendant le diagnostic et le traitement**

- 5.1. Décrit les procédures de diagnostic pertinentes à la médecine transfusionnelle au moment opportun et de façon efficace et appropriée
  - 5.1.1. Supervise une collecte de sang de manière sécuritaire et adéquate
  - 5.1.2. Supervise les connaissances techniques pertinentes à la sérologie par groupe sanguin ou les autres épreuves de laboratoire
  - 5.1.3. Effectue correctement les techniques utilisées dans les laboratoires de médecine transfusionnelle
    - 5.1.3.1. Système ABO, typage Rh, test direct et indirect à l'antiglobuline

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 5.1.3.2. Techniques d'identification des anticorps
- 5.1.3.3. Phénotypage et génotypage d'autres antigènes des globules rouges
- 5.1.3.4. Test de compatibilité pour la transfusion de globules rouges
  
- 5.1.4. Rédige ou met à jour une procédure d'intervention, technique ou sur les soins infirmiers normalisée, pertinente à la transfusion sanguine
  
- 5.2. Prodigue les traitements pertinents à la pratique de la médecine transfusionnelle au moment opportun et de façon efficace et appropriée
  - 5.2.1. Administration de sang et de produits sanguins
  - 5.2.2. Fournit des conseils consultatifs au sujet de l'utilisation appropriée et rentable de composants, produits ou de substituts du sang
  - 5.2.3. Supervise l'aphérèse thérapeutique et le don d'aphérèse
  - 5.2.4. Détermine les indications adéquates et les critères de sélection des donneurs et explique les connaissances techniques exigées pour chaque procédure, y compris les effets indésirables pour :
    - 5.2.4.1. L'aphérèse
    - 5.2.4.2. Dons dirigés et dons de sang autologues, y compris la récupération du sang pendant et après une opération, et la collecte avant et pendant une opération
  
- 5.3. S'assure d'obtenir le consentement éclairé du patient quant aux procédures
- 5.4. Documente et diffuse l'information relative aux procédures, de même que leurs résultats
  - 5.4.1. Analyse et explique les risques et les avantages associés à chacune des procédures
  
- 5.5. Veille au suivi approprié des interventions pratiquées
  
- 6. Consulte les autres professionnels de la santé au besoin et reconnaît les limites de son expertise**
  - 6.1. Reconnaît les limites de son expertise
  - 6.2. Consulte d'autres professionnels de la santé au moment opportun et de façon efficace et appropriée pour dispenser des soins optimaux aux patients
  - 6.3. Organise des services de soins de suivi appropriés pour le patient et sa famille et ses proches aidants

## Communicateur

### **Définition :**

À titre de *communicateur*, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle mène de façon efficace la relation unissant le médecin et le patient, de même que les échanges dynamiques avant, pendant et après la rencontre médicale.

### **Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle**

#### **1. Forge des relations thérapeutiques fondées sur la confiance et l'éthique avec les patients et leur famille et proches aidants pour ce qui est des besoins en transfusion et des options de traitement**

- 1.1. Reconnaît que de bonnes aptitudes à la communication constituent une compétence clinique de base pour les médecins spécialités en médecine transfusionnelle, et qu'une saine communication entre le médecin et son patient peut accroître la satisfaction du patient et du médecin, favoriser le respect du traitement par le patient et améliorer les résultats cliniques
- 1.2. Établit des relations thérapeutiques positives avec les patients et leur famille, et proches aidants, qui sont fondées sur la compréhension, la confiance, le respect, l'honnêteté et l'empathie
- 1.3. Respecte le caractère confidentiel des renseignements du patient, sa vie privée et son autonomie
- 1.4. Pratique l'écoute attentive
- 1.5. Remarque les signes non verbaux et y réagit
- 1.6. Structure les rencontres cliniques de façon efficace

#### **2. Recueille et fait la synthèse précise des renseignements pertinents et des points de vue des patients, de leur famille et proches aidants, de collègues et d'autres professionnels**

- 2.1. Recueille des renseignements au sujet de la maladie et aussi des croyances, préoccupations, attentes et de l'expérience de la maladie des patients
  - 2.1.1. Respecte les différentes objections de nature religieuse et autre à la transfusion

#### **3. Transmet l'information et les explications pertinentes de façon exacte aux patients, à leur famille et proches aidants, aux collègues et aux autres professionnels de la santé**

- 3.1. Transmet l'information aux patients, à leur famille et proches aidants, aux collègues et aux autres professionnels de la santé de façon humaine et compréhensible, dans le but de favoriser la discussion et la participation à la prise de décisions



*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 3.1.1. Discute des informations appropriées avec les donneurs, les patients, leur famille et proches aidants, et les autres partenaires en soins de la santé et inclut les sujets suivants sur la transfusion :
  - 3.1.1.1. Avantages et risques
  - 3.1.1.2. Dons dirigés
  - 3.1.1.3. Dons autologues
  - 3.1.1.4. Substituts
  
- 4. Fait en sorte que les patients, les membres de leur famille et proches aidants, et les autres professionnels de la santé aient la même vision des enjeux, des problèmes et des plans pour élaborer un plan de soins commun**
  - 4.1. Repère et analyse les problèmes à régler de façon efficace lors de la rencontre avec le patient, y compris le contexte, les réactions, les préoccupations et les préférences du patient
  - 4.2. Respecte la diversité et la différence, y compris sans s'y limiter, l'incidence du genre, de la religion et des croyances sur la prise de décisions
  - 4.3. Encourage la discussion, les questions et l'interaction pendant la rencontre
  - 4.4. Favorise l'engagement des patients, de leur famille et proches aidants, et des autres professionnels de la santé pertinents dans le processus de prise de décisions afin d'élaborer un plan de soins
  - 4.5. Règle les problèmes de communication de façon efficace, notamment l'obtention du consentement éclairé du patient, la transmission de mauvaises nouvelles, la gestion de la colère, de la confusion et des malentendus
  
- 5. Transmet de façon efficace à l'oral, à l'écrit et/ou par voie électronique des renseignements sur la rencontre médicale**
  - 5.1. Tient des dossiers clairs, concis, précis et appropriés sur les rencontres cliniques et les plans de traitement
  - 5.2. Présente efficacement des rapports oraux des rencontres cliniques et des plans
  
- 6. Présente de manière efficace l'information médicale au public ou aux médias concernant les problèmes médicaux liés à la transfusion, dont l'approvisionnement sécuritaire et suffisant en sang et la nécessité d'avoir des donneurs de sang**

EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)

## **Collaborateur**

### **Définition :**

À titre de *collaborateur*, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle travaille de façon efficace avec l'ensemble des professionnels de la santé pour dispenser des soins optimaux aux patients.

### **Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle**

#### **1. Participe efficacement et comme il se doit aux activités d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé**

- 1.1. Explique son rôle et ses responsabilités aux autres professionnels
- 1.2. Décrit les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
- 1.3. Reconnaît et respecte la diversité des rôles, les responsabilités et les compétences des autres professionnels par rapport aux siens
- 1.4. Travaille de concert avec les autres intervenants à l'évaluation, la planification, la prestation et l'intégration des soins aux patients (ou aux groupes de patients)
- 1.5. Collabore à d'autres activités et tâches; la recherche, le travail de formation, l'examen de programmes ou des responsabilités administratives en sont des exemples
- 1.6. Participe de manière efficace au comité interprofessionnel de médecine transfusionnelle
  - 1.6.1. Prépare des indicateurs pour surveiller la pratique transfusionnelle pouvant être instaurés et suivis;
  - 1.6.2. Décrit les principales fonctions du comité de transfusion et comment elles sont créées et mises en œuvre
- 1.7. Noue des relations interdépendantes avec d'autres professionnels afin de prodiguer des soins de qualité en médecine transfusionnelle
- 1.8. Décrit les principes de la dynamique d'équipe
- 1.9. Respecte l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
- 1.10. Fait preuve de leadership dans une équipe de soins de santé

#### **2. Collabore de manière efficace avec d'autres professionnels de la santé pour prévenir, gérer et résoudre les conflits interprofessionnels**

- 2.1. Adopte une attitude respectueuse envers ses collègues et les membres de l'équipe interprofessionnelle
- 2.2. Travaille avec les autres professionnels pour prévenir les conflits
- 2.3. Respecte les différences et les champs de pratique d'autres professionnels

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 2.4. Reconnaît sa propre différence, ses limites et les malentendus qui peuvent contribuer à la tension interprofessionnelle
- 2.5. Réfléchit à la fonction d'une équipe interprofessionnelle
- 2.6. Emploie la négociation collaborative pour résoudre des conflits et s'attaquer aux malentendus

## **Gestionnaire**

### **Définition :**

À titre de *gestionnaire*, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle fait partie intégrante des organisations de santé, établit des pratiques durables, décide de l'attribution des ressources et contribue à l'efficacité du système de soins de santé.

### **Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle**

#### **1. Participe à des activités qui accroissent l'efficacité des organisations et des systèmes de soins de santé**

- 1.1. Collabore avec d'autres personnes au sein de son organisation
  - 1.1.1. Décrit le rôle du médecin spécialisé en médecine transfusionnelle dans les comités organisationnels pertinents comme le comité de transfusion, le comité responsable de la qualité, le comité d'attribution des ressources et les comités provinciaux et fédéraux, comme les centres de collecte provinciaux, les comités sur la sûreté du sang de Santé Canada et les comités de liaison avec les centres de transfusion
- 1.2. Emploie les technologies de l'information de façon appropriée pour les soins aux patients
- 1.3. Conseille l'organisation au sujet des besoins en ressources humaines liés à la médecine transfusionnelle
- 1.4. Utilise les technologies de l'information de manière efficace et comprend les bases de données de suivi et d'utilisation provinciales
  - 1.4.1. Comprend les systèmes de renseignements dans les hôpitaux et les centres de transfusion qui appuient les fonctions cliniques, administratives et de recherche
  - 1.4.2. Décrit le système de données sur les donneurs de sang
- 1.5. Participe à l'évaluation et à l'amélioration systémiques de la qualité des processus, notamment aux initiatives axées sur la sécurité des patients
  - 1.5.1. Effectue des contrôles de la qualité concernant l'utilisation des composants et des produits sanguins
  - 1.5.2. Étude des dons antérieurs d'un donneur et enquête sur les produits sanguins transfusés (*lookback/traceback*)

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)*

*(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 1.5.2.1. Fait une nette différence entre l'étude des dons antérieurs d'un donneur et l'enquête sur les produits sanguins transfusés et explique l'objectif fondamental des deux processus
- 1.5.2.2. Discute des questions légales et éthiques associées spécifiquement aux programmes sur l'étude des dons antérieurs d'un donneur et l'enquête sur les produits sanguins transfusés
- 1.5.2.3. Définit les rôles joués par le centre de transfusion, l'hôpital, le médecin et la santé publique dans les études des dons antérieurs d'un donneur et les enquêtes sur les produits sanguins transfusés
  
- 1.5.3. Utilise des méthodes pour évaluer régulièrement les pratiques transfusionnelles, y compris l'usage de critères pour évaluer les demandes, l'utilisation, les politiques administratives, la capacité de satisfaire les besoins des patients, l'évaluation des réactions indésirables et l'évaluation des erreurs et des incidents par rapport aux mesures correctives appropriées
- 1.5.4. Décrit les principes de la gestion des risques applicables à la médecine transfusionnelle
- 1.5.5. Applique les principes des procédures normalisées
- 1.5.6. Évalue le respect des normes d'agrément par le laboratoire
- 1.5.7. Élabore une stratégie pour veiller à ce que le laboratoire respecte les normes d'agrément et les règlements
  
- 1.6. Décrit la structure et la fonction du système de soins de santé en lien avec la médecine transfusionnelle, y compris le rôle des médecins
- 1.7. Décrit les principes de financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, les budgets et le financement des organisations

**2. Gère sa pratique et sa carrière de façon efficace**

- 2.1. Établit des priorités et gère son temps de façon à équilibrer les soins aux patients, les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle
- 2.2. Instaure des processus pour améliorer sa pratique personnelle

**3. Alloue les ressources limitées du système de santé de façon appropriée**

- 3.1. Reconnaît l'importance de l'attribution équitable des ressources en santé et établit un équilibre entre l'efficacité, l'efficience et l'accès, tout en veillant à prodiguer des soins de qualité optimale
- 3.2. Respecte les processus de gestion et d'établissement de preuve de façon à garantir que les coûts des soins sont appropriés
  - 3.2.1. Évalue la compatibilité du donneur selon les différents scénarios (allogène, autologue ou dirigé)
  - 3.2.2. Examine les données de laboratoire anormales

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 3.2.3. Signe les rapports sur les réactions à une transfusion, les problèmes d'infection ou les résultats inhabituels
- 3.2.4. Participe à d'autres activités (don par aphérèse, autologue ou dirigé)
- 3.2.5. Gère l'inventaire et l'utilisation du sang, y compris les pénuries de sang
- 3.2.6. Connaît les fournisseurs de sang régionaux, provinciaux et nationaux
  - 3.2.6.1. Décrit l'organisation de l'hôpital/du centre de transfusion
  - 3.2.6.2. Décrit les fonctions du laboratoire dans l'hôpital et les centres de transfusion, et les fonctions liées à la collecte de sang pour la médecine transfusionnelle

**4. Assume un rôle d'administrateur et de leader, au besoin**

- 4.1. Participe efficacement aux réunions et aux délibérations des comités de l'hôpital et du centre de transfusion régional et aux réunions connexes
- 4.2. Peut diriger ou instaurer un changement dans la pratique de la médecine transfusionnelle

**Promoteur de la santé**

***Définition :***

À titre de *promoteur de la santé*, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle utilise de façon responsable son expertise et son influence pour favoriser la santé et le bien-être des patients, des collectivités et des populations.

***Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle***

**1. Répond aux besoins et aux préoccupations en matière de santé des patients individuels dans la prestation des soins**

- 1.1. Décèle les besoins des patients en matière de services de transfusion
- 1.2. Cerne des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès des personnes auxquelles il prodigue des soins

**2. Répond aux besoins de santé des collectivités auxquelles il fournit des soins**

- 2.1. Décrit les milieux de pratique qu'il sert
- 2.2. Cerne des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies dans les collectivités qu'il sert et y réagit de façon appropriée
  - 2.2.1. Conservation du sang
  - 2.2.2. Pratique transfusionnelle
  - 2.2.3. Adéquation de l'approvisionnement en sang

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)  
(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 2.3. Comprend qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les collectivités servies et d'autres populations

**3. Reconnaît les déterminants de la santé associés aux services de transfusion dans les populations auxquelles il fournit des soins**

- 3.1. Reconnaît les déterminants de la santé des populations, y compris les difficultés d'accès aux soins en médecine transfusionnelle
- 3.2. Repère les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations servies et répond à leurs besoins de façon appropriée

**4. Promeut la santé des patients individuels, des collectivités et des populations**

- 4.1. Décrit une méthode permettant de modifier un déterminant de la santé des populations qu'il sert, tout en tenant compte de ce qui suit :
- 4.1.1. Sécurité de l'approvisionnement en sang, y compris des patients et des donneurs
  - 4.1.2. Sécurité en milieu de travail
  - 4.1.3. Effets du changement dans la minimisation du risque pour le receveur et mise en valeur de l'approvisionnement suffisant en sang et des ressources, et les implications cliniques du changement
  - 4.1.4. Substituts à la transfusion sanguine
- 4.2. Explique l'incidence des politiques gouvernementales sur la santé et les transfusions des populations qu'il sert, à l'hôpital et au centre de transfusion
- 4.3. Repère les facteurs ayant une influence sur le système de soins de santé et sa structure
- 4.4. Décrit les enjeux professionnels et éthiques inhérents à la promotion de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.5. Comprend la possibilité inhérente de conflits entre son rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien, à l'hôpital et au centre de transfusion
- 4.6. Explique le rôle collectif de la profession médicale dans la promotion de la santé et la sécurité des patients

## Érudit

### **Définition :**

À titre d'*érudit*, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle voue sa vie à l'apprentissage, de même qu'à la création, la transmission, l'application et l'utilisation des connaissances médicales.

### **Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle**

- 1. Évalue de façon critique l'information médicale relative à la médecine transfusionnelle, et applique cette analyse à la prise de décisions dans sa pratique**
  - 1.1. Évalue de façon critique les données obtenues pour répondre à une question clinique
  - 1.2. Intègre les conclusions de l'analyse critique aux soins cliniques
  - 1.3. Examine de manière critique la littérature publiée et utilise adéquatement les principes/pratiques/lignes directrices
  
- 2. Facilite, au besoin, l'apprentissage des patients, de leur famille et proches aidants, des étudiants, des résidents, des autres professionnels de la santé, du public et d'autres au sujet des aspects de la médecine transfusionnelle**
  - 2.1. Décrit les principes de l'apprentissage pertinents à la formation en médecine
  - 2.2. En collaboration, définit les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
  - 2.3. Sélectionne des stratégies d'enseignement efficaces et des notions pertinentes qui facilitent l'apprentissage des tiers
  - 2.4. Démonstre des techniques efficaces de présentation de conférences ou d'exposés
  - 2.5. Évalue un contact d'enseignement et y réfléchit
  - 2.6. Fournit une rétroaction efficace
  - 2.7. Explique les principes éthiques relatifs à l'enseignement
  
- 3. Contribue au développement, à la diffusion et à l'application de nouvelles connaissances et pratiques en médecine transfusionnelle**
  - 3.1. Pose une question de recherche pertinente à la médecine transfusionnelle
  - 3.2. Effectue une recherche systématique de données probantes
  - 3.3. Choisit et applique des méthodes appropriées pour répondre à la question de recherche
  - 3.4. Diffuse les conclusions de son étude de manière appropriée

## Professionnel

### **Définition :**

À titre de *professionnel*, le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle favorise la santé et le bien-être des personnes et de la société grâce à des pratiques éthiques, aux règlements pris par la profession et à des normes de comportement élevées.

### **Compétences clés et habilitantes : Le titulaire d'un diplôme de DCC en médecine transfusionnelle**

#### **1. Démontre un engagement envers ses patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique**

- 1.1. Adopte un comportement professionnel approprié, y compris l'honnêteté, l'intégrité, l'engagement, la compassion, le respect et l'altruisme
- 1.2. Témoigne de son engagement à prodiguer des soins de la plus grande qualité et à maintenir ses compétences
- 1.3. Reconnaît les enjeux éthiques découlant de la pratique et y réagit de façon appropriée
  - 1.3.1. Rapport d'erreur
    - 1.3.1.1. Décrit les politiques nationales, provinciales et institutionnelles et les mécanismes pour découvrir les erreurs, les examiner et les corriger, et prépare une analyse des tendances pour évaluer les mesures correctives à prendre
    - 1.3.1.2. Décrit les exigences de la réglementation et de la santé publique, y compris le principe de l'amélioration continue de la qualité concernant un rapport d'erreur
- 1.4. Gère les conflits d'intérêts de manière appropriée
- 1.5. Reconnaît le principe de la confidentialité et ses limites, tel que défini par les normes de pratique professionnelle et par la loi
- 1.6. Établit des relations appropriées avec les patients

#### **2. Démontre un engagement envers ses patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession**

- 2.1. Manifeste sa connaissance et sa compréhension des codes professionnels, juridiques et éthiques de la pratique
- 2.2. S'acquiesce des obligations réglementaires et législatives de la pratique courante
  - 2.2.1. Explique les principes, processus et avantages de la certification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en médecine transfusionnelle
  - 2.2.2. Questions de responsabilité



*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)*

*(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 2.2.2.1. Reconnaît les principes de responsabilité délictuelle en matière de négligence
  - 2.2.2.2. Adopte des lignes directrices sur la pratique qui minimisent la possibilité de négligence
  - 2.2.2.3. Fait la différence entre les garanties explicites et les garanties implicites qui s'appliquent à la fabrication et à l'approvisionnement des biens et services
  - 2.2.2.4. Reconnaît les « *blood shield laws* » (lois sur la protection des transfusions sanguines), leur pertinence et leurs effets possibles sur la pratique au Canada
- 2.3. Fait preuve de responsabilité face aux organismes de réglementation de la profession
- 2.3.1. Connaît les questions de réglementation relatives à la médecine transfusionnelle
    - 2.3.1.1. Santé Canada/Food and Drug Administration (FDA)
      - 2.3.1.1.1. Explique le processus de réglementation pour les services de transfusion au niveau national, provincial et local
      - 2.3.1.1.2. Décrit le rôle de Santé Canada en médecine transfusionnelle
      - 2.3.1.1.3. Comprend tous les processus nécessaires pour que les installations respectent les règlements de Santé Canada
      - 2.3.1.1.4. Décrit les effets de la réglementation de la FDA sur la médecine transfusionnelle au Canada
    - 2.3.2. Décrit les normes de Santé Canada, de l'Association canadienne de normalisation et de la Société canadienne de médecine transfusionnelle pour la pratique de la médecine transfusionnelle
- 2.4. Reconnaît les comportements non professionnels des collègues et y réagit de façon appropriée
- 2.4.1. Établit les politiques et procédures favorisant le respect de ces normes
- 2.5. Participe aux examens par les pairs
- 3. Démontre un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique**
- 3.1. Établit un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer la santé personnelle et la viabilité de la pratique;
  - 3.2. S'efforce de développer sa conscience et son discernement personnels et professionnels
  - 3.3. Reconnaît les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagit de façon appropriée

## **EXPÉRIENCES DE FORMATION REQUISES**

1. Expérience dans un centre de transfusion, notamment dans un centre de transfusion national, qui doit comprendre une exposition aux services suivants :
  - 1.1. Services de collecte de sang
    - 1.1.1. Sélection, gestion des dons (test, y compris virologie)
    - 1.1.2. Traitement, fabrication et distribution de composants et de produits du sang; contrôle de l'inventaire
    - 1.1.3. Services spécialisés d'immunohématologie
    - 1.1.4. Effets indésirables du don
  - 1.2. Dons autologues/dirigés
  - 1.3. Dons par aphérèse
  - 1.4. Recrutement et sélection des donneurs de cellules souches hématopoïétiques
  - 1.5. Effets indésirables des transfusions (programmes *lookback/traceback*; gestion du risque; rapport d'erreur; questions de responsabilité)
  - 1.6. Sécurité en milieu de travail
  - 1.7. Normes et organismes de réglementation
  - 1.8. Techniques d'évaluation critique (élabore des stratégies pédagogiques; travaille dans un groupe interdisciplinaire; gère de l'information)
2. Expérience dans le service de médecine transfusionnelle d'un hôpital, qui doit inclure une exposition aux services suivants :
  - 2.1. Tests sérologiques de base et interprétation (services sérologiques spécialisés; problèmes de transfusion sérologique)
  - 2.2. Gestion du sang des patients, y compris l'utilisation des produits sanguins; substituts du sang; conservation du sang; pratiques transfusionnelles de chevet et transfusion dans un milieu clinique particulier
  - 2.3. Médecine de la transplantation
    - 2.3.1. Collecte, traitement et transplantation de cellules souches hématopoïétiques
    - 2.3.2. Typage HLA
    - 2.3.3. Transplantation d'organes pleins
  - 2.4. Transfusion par aphérèse (thérapeutique), y compris exposition aux scénarios chez les adultes et les enfants
  - 2.5. Consentement éclairé pour des activités liées à la médecine transfusionnelle
  - 2.6. Effets indésirables de la transfusion
  - 2.7. Problèmes de transfusion clinique

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES EN MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE (2012)*

*(mise à jour rédactionnelle - août 2018)*

- 2.8. Étude des dons antérieurs d'un donneur et enquête sur les produits sanguins transfusés (*lookback/traceback*)
- 2.9. Gestion du risque et questions de responsabilité
- 2.10. Normes, agences de réglementation, agrément et ISO
- 2.11. Programme éducatif
  - 2.11.1. Avantages/risques de la transfusion
  - 2.11.2. Consulte des groupes de médecins et collabore avec eux
  - 2.11.3. Travaille dans des équipes interdisciplinaires et interprofessionnelles
  - 2.11.4. Siège au sein du comité de médecine transfusionnelle de l'hôpital et, s'il y a lieu, du groupe de santé régional ou du programme provincial de coordination des transfusions sanguines
- 2.12. Banque de tissus
- 3. Expérience de recherche où le candidat doit contribuer de manière satisfaisante à un projet précis (tel qu'indiqué par le directeur des diplômés)
- 4. Expérience dans des domaines complémentaires comme les transplantations, la médecine néonatale, l'hémostase et la thrombose, la santé publique et les maladies infectieuses

## **EXPÉRIENCES DE FORMATION REQUISES**

S.O.

*Approbation provisoire - Bureau de l'éducation - juin 2012*

*Examiné et approuvé – CENFS – juin 2012*

*Mise à jour rédactionnelle – Bureau de l'éducation – octobre 2012*

*Mise à jour rédactionnelle - Comité de DCC; Bureau de l'éducation – mai 2013; juillet 2014*

*Révisé – Comité de DCC – septembre 2015*

*Mise à jour rédactionnelle – Bureau de l'éducation spécialisée – avril 2016*

*Révisé – Comité de DCC – juin 2017*

*Mise à jour rédactionnelle approuvée – Bureau de l'éducation spécialisée - août 2018*